



Commune de TAPONAS (Rhône)

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 du mois de mai à dix-neuf heures, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Taponas sous la présidence de Monsieur Daniel FAYARD, Maire, dûment convoqués le 6 mai deux mil vingt et un.

PRESENTS : ANDREANI Sébastien, BROSE Éric, CHERVIER Philippe, CIMETIERE Gérard, DULAC Didier, DUVAL Sylvie, FAYARD Daniel, GANDREY Sylviane, LACOMBE Laure, LARANJEIRA Christiane, MICHEAU Laurent

EXCUSES : CORPET Béatrice, CURIEL-GARCIA Cédric (pouvoir ANDREANI Sébastien), FOURMONT Fabrice, GIGAN Korally (pouvoir à DUVAL Sylvie)

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 13

SECRETARE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, Madame LACOMBE Laure est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

De 19h00 à 19h45 : Les conseillers municipaux se sont rendus à la salle des fêtes pour visualiser les travaux de réhabilitation à prévoir.

1. VOTE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 AVRIL 2021

Conformément aux articles L 2121-25 et R 221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 12 avril 2021, affiché publiquement dans les délais réglementaires.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. DÉLIBÉRATION 2021-46 – BUDGET ASSAINISSEMENT – DM N°1 (révision de crédit)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le budget primitif 2021,

Après le vote du budget primitif, le conseil municipal a la possibilité de modifier le budget de la commune jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

M. le maire présente la révision de crédit qu'il convient d'effectuer au budget principal 2021, suivant le tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2762 : Créances droit déduction TVA		10 000,00
Total D 041 : Opération patrimoniales		10 000,00
D 2762 : Créances droit déduction TVA	10 000,00	
Total D 27 : Autres immos financières	10 000,00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision de crédit telle que présentée ci-dessus.

3. DEMANDE DE SUBVENTION CHAPITO



Mme DUVAL rappelle que la commune de TAPONAS n'est pas conventionnée avec le centre de loisirs CHAPITO concernant les demandes de subventions pour le fonctionnement de l'association.

Il existe une autre convention concernant la participation de 5€ par jour de présence et par enfant (délibération 2017-05-24). A titre d'information, il n'a pas été enregistré de présence d'enfant taponassien en 2021, à ce jour. Pour les communes non conventionnées, le coût du fonctionnement est imputé sur la facturation des familles proportionnellement à la présence de leurs enfants. Il est conclu qu'une délibération n'est pas nécessaire.

4. DÉLIBÉRATION 2021-47 – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois associations ont sollicité une demande de subvention :

- a. BLEUET DE FRANCE : Cette association nationale œuvre à améliorer le quotidien de plusieurs milliers d'anciens combattants, de pupilles de la Nation, de victimes de guerre et de victimes du terrorisme.

- b. LES AMIS DU GEOPARK : Afin de soutenir le Syndicat Mixte du Beaujolais dans ses actions et consolider la connaissance et l'appropriation locale du label par les habitants du territoire, l'association " Les Amis du Géoparc Beaujolais " s'est constituée autour de membres fondateurs de la démarche Géoparc. Elle a pour objectif d'œuvrer en faveur du développement du Géoparc.
L'association "Les Amis du Géoparc Beaujolais" travaille de manière concertée avec le Syndicat Mixte du Beaujolais, structure porteuse du Géoparc Beaujolais.

- c. EPGV : La "Fédération de la Gymnastique Volontaire" a pour objectif national de développer la pratique du sport, la lutte contre la sédentarité et de diffuser des valeurs associatives auprès de tous les publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REFUSE** la demande subvention pour l'association BLEUET DE France
- **REFUSE** la demande subvention pour l'association LES AMIS DU GEOPARK
- **REFUSE** la demande subvention pour l'association EPGV

5. DÉLIBÉRATION 2021-48 – CHOIX DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié la Délégation de Service Public, l'exploitation des ouvrages et du service d'assainissement de son territoire, à la Société Nantaise des Eaux.

Suite au rachat de la société par SUEZ France, le contrat d'affermage a fait l'objet d'un transfert par voie d'avenant le 29 juin 2018. Ce contrat d'une durée de 12 ans arrive à échéance le 30 septembre 2021.

Compte tenu des délais, il est nécessaire de procéder à la mise en place d'un avenant pour une durée de 3 mois. Le terme du contrat arriverait à échéance le 31 décembre 2021 ce qui permettrait à la collectivité de définir les modalités de gestion publique de l'assainissement.

Monsieur le maire explique la nécessité de se faire accompagner sur la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de la délégation du service d'assainissement afin de sécuriser la procédure sur les plans techniques, juridiques et financiers.

Une demande de devis a été sollicitée auprès de différents bureaux d'étude. Le groupement constitué par les bureaux d'étude NEAU Conseil Service et NOEO consultant a été retenu et désigné pour effectuer la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de la délégation du service public d'assainissement pour un montant de 9 880 € HT (neuf mille huit cents quatre-vingts euros).



Le Conseil Municipal, après étude des différents devis et après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le contrat de la maîtrise d'œuvre au groupement NEAU Conseil Service et NOEO consultant.
- **VALIDE** le devis d'un montant de 9 880 € HT (neuf mille huit cents quatre-vingts euros).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la maîtrise d'œuvre dans le cadre du renouvellement de la délégation du service public d'assainissement.
- **INSCRIT** au budget « Assainissement » 2021 les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense.

6. DÉLIBÉRATION 2021-49 – ÉTUDE STRUCTURE RÉFECTION DES CHARPENTES DE L'ÉGLISE SAINT ISIDORE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration de l'Église Sainte-Isidore. Monsieur Olivier CHANU, architecte, a mené une étude faisant apparaître la nécessité de lancer un programme de travaux qui sera réalisé en plusieurs phases.

La 1ère phase est d'engager rapidement des travaux pour la réfection des charpentes de l'édifice. Une étude structure doit être effectuée par le bureau d'étude « Le BE associé » qui aura pour mission d'établir le dimensionnement des ouvrages de la charpente traditionnelle. Le montant du devis s'élève à 2 650 € HT (deux mille six cents cinquante euros).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société PICTURA portant sur la pré-consolidation des peintures murales. Le Conseil Municipal s'interroge sur la nécessité d'effectuer ces travaux avant de procéder à la réfection de la toiture. Il est prévu de prendre attache après des services de La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) afin de solliciter leur avis sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis du bureau d'étude « Le BE associé » d'un montant 2650€ HT (deux mille six cents cinquante euros).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'étude de la restauration de la charpente de l'Église.
- **INSCRIT** au budget 2021 les crédits nécessaires pour faire face à ces dépenses.

QUESTIONS DIVERSES

- **REMERCIEMENTS** : L'association FNATH a transmis ses remerciements à la mairie pour la subvention qui lui a été versée
- **DIA** :
 - Maison – route de Belleville : 3 436 m² pour 420 000 €
 - Maison – rue des Villards : 516 m² pour 257 000 €
- **Cérémonie du 8 mai** : La Cérémonie a eu lieu à 10h30, en comité restreint du fait du Covid : 4 élus et 2 anciens combattants ; le dépôt de gerbe a eu lieu et un discours a été prononcé.
- **REUNION AVEC BELLEVILLE POUR UN PROJET DE RACHAT DE L'ENTREPRISE DE MARAÎCHAGE RUET A LA COMMANDERIE** : un pré-projet sera présenté : 5 000 m² de serres servant également de magasin ; Création d'un moulin à farine bio et de préparation et cuisson de pain bio. Le problème d'accès depuis le rond-point de Taponas est évoqué du fait de la dangerosité du carrefour. Le projet pourrait passer par le chemin longeant la route Départementale et depuis le rond-point Nord Est de Belleville. Le projet ne pourra se réaliser qu'après l'accord de M. et Mme RUET.
La question de la piste cyclable qui devait passer à cet endroit est abordée.



- **SPA** : M. Martin, gérant la SPA de St Jean d'Ardières partant à la retraite, les animaux seront désormais gérés par le refuge de Brignais à compter du 15/05/2021 sans surcoût jusqu'à la fin de l'année. A compter du 31/12/2021, il faudra reconsidérer la prise en charge les animaux errants sur la voie publique, les trajets jusqu'à Brignais étant impossibles à envisager.
- **COURRIER D'UN RIVERAIN** souhaitant connaître les projets d'embellissement de la rue des mésanges ; une réponse lui sera adressée dans ce sens : rien n'est débuté à ce jour : seulement certaines prises de rdv pour étudier ce qu'il est possible de faire en matière d'enfouissement des réseaux notamment.
- **BILAN ENERGETIQUE DES BATIMENTS** : en cours pour revoir de façon globale s'il est intéressant de faire des travaux.
- **DOSSIER CHAMP CAPTANT / PPR** : une étude est en cours ; une première réunion a eu lieu avec la participation de l'ARS ; aucun agriculteur n'a reçu de date de réunion ; il est demandé plus de transparence et de communication ; une prochaine rencontre avec les propriétaires des terrains concernés aura lieu à Taponas le 21/05/2021.
- **QUESTION D'HABITANTS** : Existe-t-il des horaires de travail pour les travaux agricoles ? Non. Est-il normal que les personnes défèquent le long des clôtures des voisins ? : non. Un courrier sera fait. (quartier des Perelles)
- **PLUIH** : recensement des exploitations sur Taponas : 9 à ce jour + 1 exploitation à compter du 01/01/2022 ; recensement des activités par siège d'exploitation : horticulteur, poney club, floriculteur, polyculture et élevage, élevage équin, viticulture, maraîcher ; petits légumes, fruits rouges et œufs de cailles à venir.
- **ROUTE DES VERGERS** : les travaux doivent commencer.
- **PONT DE L'AUTOROUTE AU BOURG** : nouvelle réunion pour mise aux normes PMR des trottoirs de la descente du pont d'autoroute au bourg côté nord car cela n'a pas été fait correctement la première fois.
- **ECOLE** : les 2 vidéos projecteurs donnés par le biais d'une institutrice seront installés par la municipalité ; il faut toutefois faire appel à un électricien, ce qui prendra du temps ; prévoir date de traçage de jeux dans la première cour d'école en consultation avec Les P'tits Morfalous et l'école ; réouverture de la salle des fêtes pour les activités sportives (situation sanitaire COVID 19 / Ministère de l'Education Nationale).
- **ATSEM** : le recrutement est en cours suite au prochain départ d'une ATSEM. Aucune candidature avec le CAP petite Enfance n'est arrivée à ce jour.
- **DES DEVIS SONT EN COURS** concernant les prestations téléphonie, informatique ; le photocopieur de la Mairie sera changé pour une meilleure performance et un coût moindre.
- **ELECTIONS DE JUIN** : point complet : dates (20 et 27 juin 2021) lieux, tableau de présence...

La séance du conseil municipal est levée à 21h55

Le Maire
Daniel FAYARD

